DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 9 – COMPTABILITÉ

SESSION 2023

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

UE 9 – COMPTABILITÉ

Durée de l'épreuve : 3 heures – Coefficient : 1

Document autorisé :
Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :
Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude.

Document remis au candidat : **le sujet comporte 12 pages numérotées de 1 /12 à 12 /12.**
Annexes A, B, C et D à rendre avec la copie.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants

DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES (7 points)
DOSSIER 2 – OPÉRATIONS PÉRIODIQUES (6 points)
DOSSIER 3 – TRAVAUX D'INVENTAIRE ET D'ÉLABORATION DES COMPTES ANNUELS (7 points)

BASE DOCUMENTAIRE

Document 1	Opérations courantes de la SA DANIA pour les mois de septembre et octobre 2022.
Document 2	Extrait du plan de comptes utilisé par l'entreprise DANIA.
Document 3	Informations sur l'acquisition des palettes métalliques.
Document 4	Documents préparatoires à l'état de rapprochement bancaire au 30/11/2022.
Document 5	Communication de La Banque Postale sur la solution EBICS.
Document 6	Extraits du module comptable du PGI concernant la déclaration de TVA.
Document 7	Suivi des immobilisations de l'atelier.
Document 8	Suivi du portefeuille de valeurs mobilières de placement.
Document 9	Régularisations diverses.

ANNEXES À RENDRE AVEC LA COPIE

Annexe A (dossier 2) – « État de rapprochement bancaire au 30/11/2022. »
Annexe B (dossier 3) – Tableau B « État des immobilisations au 31/12/2022. »
Annexe C (dossier 3) – Tableau C « État des amortissements au 31/12/2022. »
Annexe D (dossier 3) – Tableau de suivi des VMP.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses documents, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.
Toutes les réponses doivent être justifiées.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie et à la qualité rédactionnelle.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.

SUJET

La société anonyme DANIA installée à Saint-Dizier dans le nord de la Haute-Marne est spécialisée depuis trois générations dans la fabrication de vitrages.
Ses clients sont des professionnels du bâtiment et parfois des particuliers.

Les caractéristiques techniques ou visuelles, les finitions, les épaisseurs des différents vitrages commercialisés finissent par créer une gamme variée de produits susceptibles de répondre à des besoins très divers.
L'entreprise fabrique ainsi différents types de vitrages. On trouve en premier lieu, le vitrage trempé proposé en différentes épaisseurs, puis le vitrage feuilleté obtenu par insertion d'un film PVB entre deux plaques de verre collées, pour augmenter la résistance et obtenir si besoin une coloration et surtout le double ou triple vitrage à l'intérieur duquel on peut trouver un gaz isolant.

Pour fabriquer ses vitrages, l'entreprise achète du verre auprès de fabricants français ou étrangers qui se présente sous forme de plaques de grandes dimensions. Les plaques de verre sont lavées, coupées, préparées, collées, finies afin d'obtenir le vitrage vendu au client. DANIA acquiert également d'autres matières premières qui sont stockées sur le site de production comme le gaz argon, les joints intercalaires, les éléments de finition.

Son activité est soumise à la TVA au taux normal de 20 %. La SA DANIA n'a exercé aucune option en matière de TVA. Les numéros de TVA intracommunautaires sont systématiquement mentionnés sur les factures échangées avec ses fournisseurs et ses clients. Toutes les écritures comptables sont comptabilisées dans un journal unique.
L'entreprise a choisi d'enregistrer les frais accessoires sur achats dans les comptes de charges par nature.
L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Le chef d'entreprise a pris la décision d'embaucher un(e) jeune collaborateur(trice) afin de décharger le directeur administratif et financier de certaines activités purement comptables.

Vous effectuez une période d'essai au sein du service comptable sous la responsabilité de M. FONTAINE, directeur administratif et financier de la SA DANIA. Vous êtes alors amené(e) à utiliser le module comptable du Progiciel de Gestion Intégré (PGI) de l'entreprise.

DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES
Base documentaire : documents 1, 2 et 3

Au cours de l'exercice 2022, la SA DANIA a réalisé, dans le cadre de ses activités, diverses opérations courantes. Une partie de ces opérations figure dans le document 1.

Compte tenu de la fragilité et du gabarit des vitrages à transporter, l'entreprise utilise des palettes métalliques, des pupitres ou des chevalets qu'elle fait fabriquer par des fournisseurs spécialisés.
Ce type d'emballages sert à la livraison des produits finis chez les clients et sont consignés.

Première mission : monsieur FONTAINE vous demande de procéder à la comptabilisation des opérations courantes de la SA DANIA pour les mois de septembre et octobre 2022.

Pour y répondre (document 1) :

1.1. Évaluer et comptabiliser les opérations qui figurent sur le document 1.

L'entreprise DANIA a récemment commandé et reçu la livraison d'un lot de palettes métalliques en provenance d'un fournisseur espagnol. Ce dernier lui a fait parvenir le mail et la facture figurant dans le document 3. Pour ces emballages, l'entreprise a retenu une durée d'utilisation de 10 ans, et suit le plan de comptes mentionné dans le document 2.

Deuxième mission : monsieur FONTAINE vous demande d'analyser la facture reçue et de la comptabiliser.

Pour y répondre (documents 2 et 3) :

1.2. Identifier et justifier la nature comptable des emballages figurant sur la facture n° 062.

1.3. Comptabiliser la facture n° 062 du 05/09/2022.

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS PÉRIODIQUES
Base documentaire : documents 4, 5 et 6

Monsieur FONTAINE attache de l'importance aux contrôles comptables périodiques et au processus de déclaration de TVA.
La société DANIA, en phase de croissance, rencontre parfois des difficultés de trésorerie ce qui l'amène à établir un contrôle hebdomadaire des flux financiers et à envisager la mise en place d'une automatisation des échanges de fichiers avec sa banque, La Banque Postale.
En fin de mois, une fonctionnalité du PGI permet de mettre en œuvre le processus de déclaration de TVA, qui nécessite des contrôles préalables avant de générer la télédéclaration.

Première mission : monsieur FONTAINE vous demande de finaliser le rapprochement bancaire au 30/11/2022 et de donner votre avis sur la mise en place de la télétransmission des données bancaires.

Pour y répondre (documents 4 et 5, et annexe A à rendre) :

2.1. Justifier l'intérêt du rapprochement bancaire et préciser s'il est obligatoire pour DANIA.

2.2. Compléter l'état de rapprochement bancaire fourni en annexe A à rendre avec la copie.

2.3. Identifier précisément les opérations qui doivent faire l'objet d'une écriture de régularisation à l'issue de l'état de rapprochement.

2.4. Identifier les avantages apportés par la solution de La Banque Postale (présentée dans le document 5) sur l'établissement du rapprochement bancaire.

Deuxième mission : monsieur FONTAINE vous confie la mission de déclaration de la TVA de novembre 2022. Dans un premier temps, il souhaite que vous réalisiez un travail de contrôle de certains montants de TVA puis vous demande de finir le calcul et la comptabilisation de la TVA due.

Pour y répondre (document 6) :

2.5. Expliquer le mécanisme de la TVA d'après les débits, en précisant à quel moment il rend la TVA exigible et en indiquant à quel type d'opérations il s'applique.

2.6. Justifier par le calcul le montant de la TVA exigible obtenu à partir de la pré-déclaration générée par le logiciel comptable.

2.7. Évaluer le montant de la TVA due ou du crédit de TVA de novembre 2022.

2.8. Comptabiliser la liquidation de la TVA pour le mois de novembre 2022.

DOSSIER 3 – TRAVAUX D'INVENTAIRE ET D'ÉLABORATION DES COMPTES ANNUELS
Base documentaire : documents 7, 8 et 9

En préparation de l'arrêté des comptes au 31/12/2022, monsieur FONTAINE vous demande de réaliser les travaux d'inventaire et d'élaboration des comptes annuels. Vos missions porteront sur les immobilisations, les titres financiers et diverses régularisations. Pour cela, vous avez extrait du PGI les documents 7 à 9.

Dans le cadre des travaux de clôture relatifs aux immobilisations de l'atelier, le PGI a déjà généré les écritures d'inventaire nécessaires. Monsieur FONTAINE vous demande alors de vérifier un montant d'amortissement, en vous référant à la réglementation comptable applicable aux modalités de calcul de l'amortissement des immobilisations. Il vous demande ensuite d'analyser et de compléter le tableau B « État des immobilisations au 31/12/2022 » et le tableau C « État des amortissements au 31/12/2022 ».

Première mission : monsieur FONTAINE vous demande d'analyser et de compléter les travaux d'inventaire relatifs aux immobilisations.

Pour y répondre (document 7, et tableaux B et C à rendre) :

3.1. Citer et présenter le document qui reprend l'ensemble des règles comptables applicables pour l'établissement des comptes individuels en France.

3.2. Justifier le montant de la dotation aux amortissements du four de cuisson pour l'exercice clos le 31/12/2022.

3.3. Citer les documents de synthèse et identifier celui qui comprend les informations des deux tableaux B et C.

3.4. Compléter les tableaux B et C fournis en annexe et à rendre avec la copie.

L'entreprise DANIA possède un portefeuille de VMP qui lui sert à placer des excédents temporaires de trésorerie.

Deuxième mission : monsieur FONTAINE vous demande d'évaluer et de comptabiliser des opérations réalisées sur le portefeuille titres de l'entreprise en régularisant la cession des titres CADOR et en évaluant les dépréciations nécessaires à la fin de l'exercice.

Pour y répondre (document 8 et tableau de l'annexe D à rendre) :

3.5. Régulariser l'écriture de cession du 21/11/2022 et comptabiliser l'écriture de sortie du patrimoine des titres vendus CADOR.

3.6. Évaluer les dépréciations nécessaires au 31/12/2022 en remplissant le tableau de l'annexe D.

Pour terminer les travaux d'inventaire, monsieur FONTAINE vous transmet les informations présentées au document 9.

Troisième mission : monsieur FONTAINE vous demande de procéder à la régularisation de deux opérations et de les justifier.

Pour y répondre (document 9) :

3.7. Évaluer et comptabiliser les écritures nécessaires au 31/12/2022.

3.8. Citer le principe comptable qui s'applique à la régularisation de la consommation électrique de décembre et justifier son application.

Document 1 – Opérations courantes de la SA DANIA pour les mois de septembre et octobre 2022.

Le 02 septembre : réception de la facture V1050 de l'entreprise française GAZ LIQUIDE, fournisseur du gaz Argon entrant dans la composition des vitrages.
La facture porte sur la fourniture de gaz Argon pour un montant total de 1 200 € HT.
Le règlement est prévu par virement bancaire à 45 jours.

Le 05 septembre : émission de la facture n° 06444 pour la vente de vitrages isolants à l'entreprise Menuiserie OKA basée à Châlons-en-Champagne. La facture porte sur du double-vitrage : 20 unités à 250 € HT l'unité. Un escompte de 1 % s'applique.
4 palettes métalliques sont consignées au client à 100 € l'unité (la consignation n'est pas soumise à TVA).
Règlement sous 8 jours.

Le 07 septembre : émission de la facture n° 06445 relative à la vente d'un vitrage destiné à la réalisation d'une vitrine de magasin à la miroiterie DUBRUT (France).
Le montant brut du vitrage est de 1 750 € HT (remise commerciale de 250 € HT) auquel s'ajoutent des frais de transport facturés 1 000 € HT.

Le 12 septembre : émission de la facture d'avoir AV510 adressée à la menuiserie OKA pour déconsignation au prix de consignation des 4 palettes métalliques consignées sur la facture n° 06444 du 05 septembre.

Le 15 septembre : émission de la facture d'avoir AV511 adressée à la menuiserie OKA.
2 vitrages isolants sur les 20 vendus (facture n° 06444 du 05 septembre) sont retournés, car ils présentent des défauts d'aspect du verre.

Le 19 septembre : réception de la facture n° EB857 du fournisseur de verre du Luxembourg GUARDIAN GLASS pour un montant total de 19 000 €. Date d'échéance au 10 novembre. Les numéros de TVA intracommunautaires ont été échangés.

Le 22 septembre : émission de la facture n° 06448 adressée au client canadien PILTON pour la vente de différentes dimensions de baies en triple vitrage pour un montant brut HT de 10 000 CAD.
Au 22 septembre : 1,00 CAD = 1,05 EUR

Le 24 septembre : réception de la facture FC-8-031 de la société française GESTELEC. Comme chaque année, l'entreprise DANIA fait réaliser au mois d'août, lorsque l'activité est réduite, des travaux de maintenance préventive et (ou) de réparation sur les machines des ateliers de production.
Montant brut HT : 4 200 €, échéance au 25 octobre.
La société GESTELEC n'a exercé aucune option du point de vue de la TVA.

Le 20 octobre : réception par virement bancaire du règlement du client canadien PILTON relatif à la facture n° 06448.

L'avis de crédit envoyé par La Banque Postale de l'entreprise DANIA se présente ainsi :

La Banque Postale Agence de Saint-Dizier	AVIS DE CRÉDIT n° 546886 du 20/10
DANIA SA Zone industrielle 52100 Saint-Dizier	
Montant net porté au crédit de votre compte : 10 250 €	

24 octobre : envoi du chèque n° 506 099 au fournisseur GESTELEC en règlement de sa facture du 24 septembre.

Document 2 – Extrait du plan de comptes utilisé par l'entreprise DANIA.

Rubrique EMBALLAGES

L'entreprise utilise des emballages pour le conditionnement des vitrages jusqu'à leur livraison chez le client.

Dans le but d'en assurer le suivi, le respect des subdivisions suivantes s'impose :

21861	Palettes à bras
21862	Chevalets
21863	Pupitres
602651	Palettes à bras
602652	Chevalets
602653	Pupitres

Document 3 – Informations sur l'acquisition des palettes métalliques.

De : direccion@asbatum.com — 05/09/2022 à 10h20
PJ : *facture n° 062*
à : servicecomptable@dania.fr
Objet : notre facture n° 062

Bonjour Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-jointe la facture relative à votre commande d'un lot de palettes métalliques avec bras. Conformément à votre demande préalable, nous les avons numérotés par gravure directe sur le cadre métallique de chaque palette (numéro U001 au numéro U050).

Cordialement.
La direction commerciale

ASBATUM
avenue Perez Colino
Ponferrada (León)
Espaňa
TVA : ESD56897481

Fecha : 05/09/2022

Doit :
n° cliente : 0632
DANIA SA
Zone industrielle
52100 SAINT-DIZIER (Francia)
FR34510380500

Factura n° 062

Désignation		Montant
Palettes métalliques avec bras numérotées U001 à U050		18 500,00
Transport de Ponferrada à Saint Dizier		1 500,00
	Net à payer (sous 30 jours)	20 000,00

Document 4 – Documents préparatoires à l'état de rapprochement bancaire au 30/11/2022.

Remarque : les opérations réciproques ont été lettrées, c'est-à-dire identifiées par la même lettre.

Extrait du Grand livre au 30/11/2022 Compte 512 – La Banque Postale		Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débiteur	Créditeur
24/11	Solde à nouveau			17 000	
24/11	Remise chèque n°722 – client Locate	**A** 3 000		20 000	
24/11	Chèque n°4566 – fournisseur Glassex		12 000 **B**	8 000	
24/11	Remise chèque n°725 – client Manitou	12 000		20 000	
24/11	Virement client Paralum	**C** 30 000		50 000	
25/11	Chèque n°4567 – fournisseur Istreo		22 000	28 000	
26/11	Annuité d'emprunt Banque Postale		24 000 **D**	4 000	
26/11	Prélèvement EDF		5 000 **E**		1 000
28/11	Virement - client Promévol	**F** 10 000		9 000	
29/11	Virement - client Actifort	**G** 20 000		29 000	
30/11	Virement des salaires		25 000 **H**	**4 000**	

La Banque Postale
Agence de Saint-Dizier

Relevé des opérations du 24/11/22 au 30/11/22
DANIA SA
Zone industrielle
52100 Saint-Dizier

Date	Nature de l'OPERATION	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
24/11	Solde initial				17 000
25/11	Remise de chèque n°722		3 000 **A**		20 000
25/11	Remise de chèque n°725		21 000		41 000
26/11	Chèque n°4566	**B** 12 000			29 000
26/11	Virement Paralum		30 000 **C**		59 000
26/11	Mensualité emprunt	**D** 24 000			35 000
26/11	Prélèvement EDF	**E** 5 000			30 000
28/11	Virement Promévol		10 000 **F**		40 000
23/11	Prélèvement Assurance	4 000			36 000
29/11	Virement salaires	**H** 25 000			11 000
30/11	Prélèvement loyer	500			10 500
30/11	Virement reçu Actifort		20 000 **G**		30 500
30/11	**Solde au 30 novembre 2022**				**30 500**

Les données issues de La Banque Postale sont fiables.

Document 5 – Communication de La Banque Postale sur la solution EBICS.

EBICS est une solution dématérialisée d'échange de fichiers bancaires, qui vous permet d'émettre vos opérations de paiement, d'encaissement et de récupérer vos relevés d'informations.

EBICS nécessite que vous disposiez d'un logiciel de gestion et de communication bancaire.
Cette solution permet de :

- Télétransmettre à La Banque Postale des fichiers d'ordres (remises de virements, de prélèvements, LCR, lettres-chèques émises ou à émettre, virements internationaux).
- Recevoir de La Banque Postale des fichiers de Reporting concernant les opérations enregistrées sur vos comptes (relevés de comptes, retours d'impayés et de rejets, comptes-rendus de traitement des remises, fichiers de liaison TIPSEPA, avis de virements reçus).

Source : https://www.labanquepostale.fr/

Document 6 – Extraits du module comptable du PGI concernant la déclaration de TVA.

Le total de la TVA exigible qui figure sur la pré-déclaration de TVA obtenue à l'aide du PGI est de 112 000 €.
Les requêtes adressées au logiciel comptable donnent les informations suivantes concernant les opérations du 1er novembre au 30 novembre 2022 :

Éléments	Montants HT en euros
Ventes de produits finis en France	500 000 HT
Ventes de produits finis dans l'UE	160 000 HT
Ventes de produits finis hors UE	71 000 HT
Achats de matières premières et autres approvisionnements en France	300 000 HT
Achats de matières premières et autres approvisionnements dans l'UE	60 000 HT
Acquisitions d'immobilisations en France	50 000 HT
Achats de services facturés en France (1)	20 000 HT

Le taux de TVA applicable est de 20 %.

(1) Aucun fournisseur n'a opté pour la TVA d'après les débits. En novembre, les règlements aux fournisseurs se sont élevés à 36 000€ TTC (dont 6 000€ de TVA).

Aucun crédit de TVA n'est à reporter des mois précédents.

Document 7 - Suivi des immobilisations de l'atelier.

1. Informations au 31/12/2021

Matériel industriel	**Valeurs brutes au 31/12/2021**	**Cumul des amortissements au 31/12/2021**	**Valeurs nettes au 31/12/2021**
Découpeuse laser	100 000	50 000	50 000
Laveuse	40 000	30 000	10 000

2. Informations relatives aux opérations courantes réalisées en 2022
L'entreprise a acheté et mis en service le 01/07/2022 un four de cuisson, son coût d'acquisition s'élève à 80 000 € HT. Sa valeur résiduelle est estimée à 10 000 € HT. Il est amorti en linéaire sur 5 ans.
Elle a vendu son unique laveuse le 01/07/2022 pour 3 000 € HT.

3. Informations relatives aux dotations aux amortissements 2022

Matériel industriel	Dotations aux amortissements 2022
Découpeuse laser	20 000
Laveuse	5 000
Four de cuisson	7 000

Document 8 – Suivi du portefeuille de valeurs mobilières de placement.

1. Composition du portefeuille de VMP au 31/12/2021

Catégorie comptable	Nom	Date d'achat	Prix unitaire d'achat	Quantité au 31/12/2021	Valeur actuelle unitaire au 31/12/2021
VMP-action	CADOR	10/01/2019	30	160	28
VMP-action	LYONDOR	06/06/2021	10	20	12

2. Informations relatives aux opérations courantes réalisées en 2022

Le 21/11/2022, l'entreprise a procédé à la vente de 120 titres CADOR pour un montant total de 3 500 €, à cette date seule l'écriture suivante a été passée :

	21/11/2022		
512	Banque	3 500	
471	Compte d'attente		3 500
	Avis de crédit n° 456, cession VMP		

3. Évaluation des titres au 31/12/2022

Catégorie comptable	Nom	Valeur actuelle unitaire au 31/12/2022
VMP-action	CADOR	25
VMP-action	LYONDOR	9

Document 9 – Régularisations diverses.

1. Consommation électrique de décembre

La facture d'électricité n'a pas été reçue au 31/12/2022. La consommation d'électricité pour le mois de décembre 2022 est de 15 000 € HT (TVA 20 %).

2. Créance irrécouvrable

Depuis plus d'un an, l'entreprise DANIA peine à recouvrer sa créance sur le client MARTIN SA. Fin 2022, la liquidation judiciaire de l'entreprise MARTIN SA a été prononcée et la décision de justice indique que la créance restera définitivement impayée.

La consultation de la situation comptable du client MARTIN SA fournit les informations suivantes au 31/12/2022 avant inventaire :

N° des comptes	Intitulés des comptes	Soldes	
		Débiteurs	Créditeurs
416	Clients douteux	6 000	
491	Dépréciations des comptes de clients		2 500

ANNEXE A (dossier 2) – « État de rapprochement bancaire au 30/11/2022 »

<u>À rendre avec la copie</u>

	512 La Banque Postale Comptabilité de DANIA		**Compte DANIA Comptabilité de La Banque Postale**	
Libellés	**Débits**	**Crédits**	**Débits**	**Crédits**
Soldes avant rapprochement au 30/11/2022				
Totaux				
Soldes rapprochés au 30/11/2022				

Annexes à rendre avec la copie

ANNEXE B (dossier 3) : Tableau B État des immobilisations au 31/12/2022

	Valeurs brutes des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice
Découpeuse laser **Laveuse** **Four de cuisson**				

NB : ce tableau est un extrait qui détaille uniquement la rubrique « matériel industriel ».

ANNEXE C (dossier 3) : Tableau C État des amortissements au 31/12/2022

	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissement de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Découpeuse laser **Laveuse** **Four de cuisson**				

NB : ce tableau est un extrait qui détaille uniquement la rubrique « matériel industriel ».

ANNEXE D (dossier 3) : Tableau de suivi des VMP

Titres	Prix d'achat unitaire	Quantité possédée au 31/12/2021	Valeur actuelle unitaire au 31/12/2021	Dépréciation totale au 31/12/2021	Quantité possédée au 31/12/2022	Valeur actuelle unitaire au 31/12/2022	Dépréciation totale au 31/12/2022	Dotation	Reprise
VMP CADOR									
VMP LYONDOR									